

Communiqué de presse

La politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants sous la loupe de l'IDHEAP :

- *une image contrastée mais avec des points de convergence*
- *des pistes pour favoriser le développement d'une offre en places d'accueil à un coût abordable pour les familles et pour améliorer la cohérence cantonale*
- *un levier important – le financement incitatif de la FAJE vis-à-vis des réseaux*

LAUSANNE, le 24 JUIN 2010 – L'étude réalisée pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) fournit une image des différences et similitudes existant entre les réseaux en matière de politique tarifaire dans le canton de Vaud. Elle permet, pour les 26 réseaux étudiés, de comparer le coût de la prestation d'accueil pour 10 familles-types. Cette étude confirme les impressions de la Fondation en termes de disparités mais également de convergence entre les tarifs pratiqués et ouvre des pistes de réflexion sur la notion d'accessibilité financière. Les résultats de l'étude démontrent qu'une majorité des réseaux propose des prestations à un prix relativement similaire et proche de la moyenne. Les différences concernent surtout les extrêmes, soit les réseaux les plus chers et les moins chers. On constate également qu'en comparaison internationale, le taux d'effort demandé aux parents dans le canton de Vaud est relativement élevé. Par ailleurs, il ressort clairement de l'étude qu'une harmonisation totale des tarifs ne semble pas une option réaliste dans le cadre financier et législatif actuel. Il apparaît cependant qu'une plus grande participation financière de la part du canton serait un moyen efficace pour renforcer la cohérence cantonale et réduire les disparités. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants a mis en place un groupe de travail le 26 mai dernier, chargé d'approfondir et de concrétiser les pistes suggérées. Ceci dans le but d'apporter des outils concrets aux réseaux leur permettant d'améliorer leur politique tarifaire. Ces réflexions seront présentées à partir de la rentrée 2010.

La Politique tarifaire – avant tout une responsabilité des réseaux

La loi sur l'accueil de jour (LAJE) donne une grande autonomie aux réseaux dans la définition de leur politique tarifaire. Elle exige néanmoins que les tarifs tiennent compte du revenu des parents, que ces derniers ne paient pas plus que le prix coûtant moyen de la prestation au sein du réseau et que les places d'accueil proposées par leurs structures soient financièrement accessibles, sans toutefois en donner une définition précise.

Une étude pour y voir plus clair et améliorer la situation

Préoccupée par la politique tarifaire des réseaux et désireuse de leur offrir un appui concret, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, a mandaté début 2010 l'IDHEAP, en la personne du Professeur G. Bonoli, responsable de la Chaire de politique sociale et spécialisé dans le domaine de la politique familiale. L'étude ainsi réalisée comporte quatre volets : une simulation des coûts des prestations d'accueil dans les 26 réseaux étudiés, pour 10 familles avec des configurations et des revenus distincts ; une simulation du revenu librement disponible (c'est-à-dire après déduction de toutes les dépenses obligatoires, du loyer et des frais de garde) ; une analyse approfondie de la politique tarifaire adoptée dans trois réseaux ; une présentation des solutions apportées à ces questions dans quatre pays européens : le Danemark, la France, la Hollande et la Suède.

Des disparités mais aussi des convergences

La simulation des coûts facturés aux parents montre qu'il existe des différences assez importantes au sein des réseaux dans le partage de la facture entre les communes et les parents.

Les résultats de l'étude démontrent clairement qu'une majorité des réseaux propose des prestations d'accueil à un prix relativement similaire et proche de la moyenne, les différences concernant surtout les extrêmes. Pour illustrer ce propos, prenons le cas de la famille-type « classe moyenne » avec deux enfants accueillis chacun 2 jours et demi et où madame travaille à 50%. Pour cette famille, la situation est la suivante : 19 réseaux se situent à l'intérieur d'une fourchette entre 10 et 15% du revenu annuel brut ; pour 4 réseaux les tarifs représentent moins de 10% du revenu annuel brut et pour 3 d'entre eux, les tarifs s'échelonnent entre 16 et 20% du revenu annuel brut. Les écarts concernent donc surtout les extrêmes, soit les réseaux les plus chers et les moins chers. Pour la famille-type « à bas revenu » avec deux enfants accueillis chacun 2 jours et demi et où madame travaille à 50%, on observe que le coût total peut aller du simple au quadruple.

Des charges locatives et les frais de garde qui se compensent

La simulation du revenu librement disponible (RLD) montre des disparités moins importantes. Ce résultat s'explique essentiellement par le fait que les réseaux qui facturent une proportion plus importante des coûts aux parents sont tendanciellement situés dans des régions où les loyers sont plutôt bas.

Un taux d'effort demandé aux parents comparativement plus important dans le canton de Vaud

En comparaison internationale, on peut constater que les collectivités publiques qui décident de subventionner l'accueil de jour des enfants sont confrontées aux mêmes problèmes soulevés dans le canton de Vaud. Par contre, les quatre pays étudiés (Suède, Danemark, Pays-Bas et France), considérés comme des « pionniers » en la matière, demandent aux parents un effort sensiblement inférieur. En effet, le taux d'effort demandé aux parents dans le canton atteint une moyenne de l'ordre de 14% alors que les taux d'efforts maximaux pour le Danemark, la France et les Pays-Bas se situent entre 8 et 10% et 3% pour la Suède.

Des pistes face aux enjeux de l'accessibilité financière et des disparités entre réseaux

Considérant que les écarts sont probablement inévitables, au vu de la marge de manoeuvre laissée aux réseaux et de la faible implication financière du niveau cantonal, le rapport esquisse des pistes de réflexion en relation avec la question de l'accessibilité financière et celle des disparités entre réseaux. L'accessibilité financière, selon l'étude, ne peut être évaluée en termes absolus mais en termes relatifs. A cet effet, trois approches sont proposées : le rapport entre la dépense en frais d'accueil d'une famille et son revenu qui détermine le taux d'effort ; l'examen du revenu disponible après déductions des frais, y compris les frais d'accueil ; la part du 2^{ème} salaire consacrée au financement des frais d'accueil, un tarif financièrement accessible ne devant pas décourager le travail.

S'agissant des disparités entre réseaux en termes de coûts pour les parents deux pistes allant dans le sens d'une plus grande homogénéité sont suggérées. D'abord, une harmonisation totale des tarifs ne semble pas une option réaliste dans le cadre financier et législatif actuel. Ensuite, une plus grande participation financière de la part du canton pourrait servir de levier pour le renforcement de la cohérence au niveau des modes de calcul, aujourd'hui très différents d'un réseau à l'autre. Selon l'étude, on pourrait imaginer une modification de la loi proposant un système de calcul uniforme, laissant aux réseaux la liberté de régler certains paramètres. L'application d'un mode de calcul unifié du revenu déterminant des parents serait un premier pas dans cette direction.

La concrétisation assortie d'un financement incitatif

Sur la base de l'étude de l'IDHEAP et des nombreuses pistes évoquées, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, désireuse d'apporter un soutien concret aux réseaux, a pris la décision de créer un groupe de travail FAJE – Réseaux le 26 mai 2010. Ce dernier est chargé d'approfondir et de concrétiser les possibilités suggérées dans l'étude. Il établira un rapport à l'attention du Conseil de Fondation durant l'été. Des propositions d'améliorations assorties d'un financement de la FAJE seront alors soumises aux réseaux. Les résultats vont être présentés et rendus publics ces prochains mois.

Le rapport complet de l'étude peut être téléchargé sur le site de la FAJE : www.faje-vd.ch – rubrique actualité –.

Pour tout complément d'information :

Prof. Giuliano Bonoli, responsable de la Chaire de politique sociale à l'IDHEAP, tél. 021 557 40 90

Doris Cohen-Dumani, Présidente du Conseil de Fondation, tél. 079 477 09 00

Anne-Marie Maillefer, Secrétaire générale, tél. 021 613 35 85 / 079 209 69 25

Service de presse :

christine.urfer@pur-pr.com tél. 021 320 0010 078 619 05 00